

COMMISSION REGIONALE MEDICALE FFVB Ligue de Bretagne

AG du 01/07/2023



Docteur Jean-Luc GOUIN

RAPPEL

Pour bénéficier d'un surclassement (triple ou double), une joueuse ou un joueur doit être :

- **Remarquable** : Par des prédispositions physiques, des aptitudes physiques, des qualités techniques précoces.
- **Identifié(e)** : Figurant dans l'effectif d'un pôle (Espoirs ou France), d'un CRE (Centre Régional d'Entraînement), ou ayant reçu l'autorisation exceptionnelle de l'ETR (ex : nouvelle M15F 2ème année).

Le TSR est une procédure **AU SERVICE** d'une joueuse ou d'un joueur et non d'une équipe ou d'un projet Club,

- 77 (+19/2021-2022) dossiers étudiés :
 - 13 Triples Surclassements féminins M15F (Fiche C) + 8 Fiches A en milieu de saison. 1 dossier sans Fiche A donc non utilisable pour la 2^{ème} partie de saison. 4 dossiers sans Fiche A car faits en début de 2^{ème} partie de saison.
 - Pas de Triples Surclassements masculins M15M.
 - 64 Doubles Surclassements masculins M18M (Fiche B).
7 du même club. Surtout 15 où le club n'est pas documenté.
- Nombre maximum de dossiers traités en 1 jour : 12.
- 2 refus initiaux :
 - 2 Fiches B signées par des médecins NON spécialistes en Médecine du Sport.

COMMENTAIRES

- Complexité du règlement :
 - différent pour les féminines et les masculins,
 - différence entre M18 M 1^{ère} 2^{ème} année et M18M 3^{ème} année,
 - différence pour M18M pour jouer en Région ou en Départemental ?
- Pourquoi un médecin spécialiste en Médecine du Sport ?
 - Obligatoire !
 - Examen général (cardio, pulmonaire) mais aussi neurologique et surtout ostéoarticulaire (rachis, membres...).
- Pourquoi l'examen de mi-saison avec le même médecin si possible ?
 - Examen comparatif – Recherche de signes de sur-entraînement.
- Pourquoi les mensurations – IMC ?
 - Penser aux troubles de l'alimentation.